

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2024

LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES - (N° 2595)

AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par

M. Tivoli, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, M. Falcon, Mme Florence Goulet,
Mme Laporte, M. Loubet, M. Meizonnet et Mme Sabatini

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« humaine »

insérer les mots :

« , la biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'utilisation de pesticides et produits phytosanitaires par voie terrestre provoque de lourdes conséquences sur la biodiversité de nos terres agricoles et de nos campagnes, d'autant que la plupart des pesticides sont non sélectifs et peuvent porter atteinte à des espèces qui ne sont pas menaçantes pour la récolte.

Les produits phytosanitaires sanitaires étant encore facteurs de dégradation et de destruction de nombreux végétaux, insectes et autres êtres vivants indispensables à la chaîne alimentaire, au butinage et au bien-être de nos campagnes, il convient d'introduire le terme "biodiversité" dans ce présent dispositif.